

LES MODALITÉS D'ADHÉSION

L'adhésion est un **préalable** à l'intervention de l'Agence.
Les cotisations annuelles sont forfaitaires et varient en fonction des tranches de population.

Pour les communes*

• moins de 500 habitants	100 €
• de 501 à 1 000 habitants	200 €
• de 1 001 à 2 000 habitants	400 €
• de 2 001 à 5 000 habitants	1 500 €
• de 5 001 à 10 000 habitants	2 500 €
• plus de 10 000 habitants	4 000 €

* Pour les adhérents CAUE à jour de cotisation, le montant de cette dernière viendra en déduction des tarifs mentionnés ci-dessus.

Pour les intercommunalités

Deux options possibles :

- adhésion complète (ingénierie + eau/assainissement)
- adhésion uniquement sur les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques. Dans cette éventualité, il est possible de compléter dans un second temps par une cotisation à l'offre d'ingénierie.

Adhésion complète* (a + b)

• moins de 10 000 habitants	2 500 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	4 000 €
• plus de 30 000 habitants	6 500 €

* Pour les adhérents CAUE à jour de cotisation, le montant de cette dernière viendra en déduction des tarifs mentionnés ci-dessus.

a - Cotisation pour les compétences eau, assainissement, rivières et milieux aquatiques uniquement

• moins de 10 000 habitants	200 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	400 €
• plus de 30 000 habitants	600 €

b - Cotisation complémentaire pour l'offre d'ingénierie

(en cas de cotisation initiale uniquement pour les compétences eau/assainissement)

• moins de 10 000 habitants	2 300 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	3 600 €
• plus de 30 000 habitants	5 900 €

↳ Pour les syndicats d'eau et d'assainissement

• moins de 10 000 habitants	200 €
• entre 10 000 et 30 000 habitants	400 €
• plus de 30 000 habitants	600 €

↳ LES TARIFS DES INTERVENTIONS PAYANTES

Interventions conventionnées	Études, expertises		300 €/jour
Ingénierie Eau et assainissement	Assistance à Maîtrise d'ouvrage/ Maîtrise d'œuvre (AMO/MOE) Numérisation de réseaux et gestion de bases de données (SIG)	Catégorie chef de projet	480 €/jour
		Catégorie technicien	310 €/jour
		Catégorie assistance administrative	290 €/jour
Assistance technique à l'assainissement (SAMAC)	Prélèvement et analyse rivières	Grille de tarifs fixés annuellement	

↳ DES QUESTIONS ?

Contactez l'agence ID79
au **05 49 06 77 14**
et par email **id79@deux-sevres.fr**

**DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES**
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79028 NIORT Cedex
www.deux-sevres.fr

